

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SAÔNE-BEAUJOLAIS

ARRONDISSEMENT
DE VILLEFRANCHE
SUR SAÔNE

Extrait du registre des arrêtés du Président

ARRÊTÉ N°002/2026

**Objet : Délégation aux Chefs de projets pour la gestion
des dossiers de subventions**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles :

- L 5211-2 portant transposition au président des EPCI des dispositions relatives aux Maires,
- L 5211-9 et L 5211-10, conférant au Président d'un EPCI le pouvoir de déléguer sa signature, sous sa responsabilité et sa surveillance, au directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la convention générale de mutualisation entre la Communauté de Communes Saône-Beaujolais et la commune de Belleville-en-Beaujolais adoptée par le conseil communautaire le 3 novembre 2022 et par le conseil municipal le 7 novembre 2022, fixant les modalités de fonctionnement des services mutualisés ;

Considérant que l'administration mutualisée s'est dotée de chefs de projets pour faciliter le travail en transversalité, et que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de leur donner délégation pour la gestion des dossiers de subventions ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du 30 janvier 2026, Monsieur Jacky MENICHON, Président de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation aux chefs de projets nominativement désignés à l'article 2, pour les démarches suivantes :

- Dépôts de dossiers de subventions,
- Sollicitation de subventions,
- Sollicitation de toute demande de paiement relative aux subventions.

Cette délégation vaut pour tout financeur (Etat, Département, Région, Europe, ...) et tout type de subvention (DETR, DSIL, Fonds vert, LEADER, ...)

ARTICLE 2 :

La liste des Chefs de projets bénéficiant d'une délégation comme mentionnée à l'article 1, est arrêtée comme suit :

- Anne-Sophie WERT
- Florence DAMEVIN
- Côme BLANCHIN
- Apoline VAQUEZ-BROC
- Léa DI FONZO
- Carole GERIN
- Céline GIRAUD
- Claire JOLIVET
- Laura MEZIAT
- Estelle JONCHIER
- Laure LAMOTHE
- Charline MAURICE
- Nathalie CRISANTEMO
- Marion BOURCET
- Valerie LIMAT
- Jessica BERGER
- Séverine DUVERNAY
- Sandra LENOBLE
- Amandine BOURRAT
- Stéphane DUBOIS

ARTICLE 3 :

La signature, par les chefs de projets désignés nominativement à l'article 2, des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante « par délégation du président ».

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs, et copie en sera adressée à Monsieur le préfet et au comptable de la collectivité.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le 06/02/2026

Fait à Belleville-en-Beaujolais

Affichage du 06/02/26 au 06/03/2026

Le 29/01/2026

Monsieur le Président
Jacky MÉNICHON



Monsieur le Président
Jacky MÉNICHON



Notification aux intéressés le 29/01/2026

SIGNATURES DES MANDATAIRES PRECEDEES
DE LA FORMULE MANUSCRITE

« Vu pour acceptation »,

Anne-Sophie WERT

Vu pour acceptation

Côme BLANCHIN

Vu pour acceptation

Léa DI FONZO

Vu pour acceptation

Céline GIRAUD

Vu pour acceptation

Laura MEZIAT

Vu pour acceptation

Laure LAMOTHE

En l'absence de l'agent, Vu pour acceptation de la responsable hiérarchique

Nathalie CRISANTEMO

Vu pour acceptation

Valérie LIMAT

Vu pour acceptation

Séverine DUVERNAY

Vu pour acceptation

Amandine BOURRAT

Vu pour acceptation

Florence DAMEVIN

Vu pour acceptation

Apoline VAQUEZ-BROC

Vu pour acceptation

Carole GERIN

Vu pour acceptation

Claire JOLIVET

Vu pour acceptation

Estelle JONCHIER

Vu pour acceptation

Charline MAURICE

Vu pour acceptation

Marion BOURCET

En l'absence de l'agent, Vu pour acceptation de la responsable hiérarchique

Jessica BERGER DUBOIS

Vu pour acceptation

Sandra LENOBLE

Vu pour acceptation

Stéphane DUBOIS

Vu pour acceptation